

**Au Conseil Communal
1462 Yvonand**

Yvonand, le 13 novembre 2025

Préavis municipal N° 2025/14

**Concerne : Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et défense incendie
des secteurs : La Vignette et La Rochettaz – Commune d'Yvonand**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1) Introduction :

La municipalité a mandaté le bureau RLJ ingénieurs Conseils SA afin d'étudier et proposer un projet permettant la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et de la défense incendie de deux secteurs situés côté Sud-Est de la commune : La Vignette et La Rochettaz.

Le projet visant le raccordement du réseau d'eau potable communal à la conduite de transport de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable des communes fribourgeoises et vaudoises de la région des tunnels d'Arrissoules et des Bruyères (ARRIBRU) s'inscrit dans le cadre des mesures définies par le Plan Directeur de Distribution d'Eau (PDDE) de 2012 et de sa mise à jour en 2018.

Celui-ci prévoit la suppression des ressources S1 et S2 alimentant le réservoir de la Vignette, ainsi que la mise hors service de ce dernier. Cette mesure figure également dans le rapport de l'Office de la consommation (OFCO) du 22 août 2024. La suppression du réservoir construit en 1928 se justifie par un coût excessif de mise aux normes par rapport au débit actuel de la seule source exploitable (actuellement de 20l/min).

Dans ce contexte, il est nécessaire de garantir l'approvisionnement en eau potable et la défense incendie des bâtiments existants du secteur, sachant que la pression de notre réseau communal ne permet pas de l'alimenter. Un nouvel embranchement sur le réseau de L'ARRIBRU est donc obligatoire et celui-ci assurera la redondance n+1 au réseau communal.

L'étude complète menée par le bureau RLJ Ingénieurs Conseils SA a porté sur l'ensemble de l'architecture du réseau de distribution et de transport d'eau, depuis la conduite principale jusqu'au réseau communal et aux bâtiments concernés par le projet.

Cette étude a permis de définir un concept global intégrant la création d'un ouvrage de raccordement sur la conduite de l'ARRIBRU, désigné sous le nom de chambre "La Rochettaz", conforme aux normes de l'SVGW (Association pour l'eau, le gaz et la chaleur).

À la suite des discussions avec les responsables de l'ARRIBRU, il a été décidé de valider le raccordement des deux réseaux, sous réserve des conditions suivantes :

- La liaison doit permettre non seulement l'approvisionnement en eau des habitations situées à La Vignette et La Rochettaz, mais également de l'ensemble du réseau communal d'Yvonand ;
- Le renouvellement permanent de l'eau à l'intérieur des conduites de raccordement doit être garanti ;
- La gestion, le suivi et le contrôle des flux seront assurés par un système d'automatisation et de télécommande ;
- Tout retour d'eau vers le réseau de l'ARRIBRU est strictement proscrit.

Les débits et équilibres de pression requis seront réglés au moyen des appareillages de régulation (réducteurs de pression, vannes de contrôle) et des conduites en acier inoxydable (INOX) prévues dans la chambre de La Rochettaz.

Concernant la conduite de transport et de distribution, la pose de tubes en polyéthylène (PE) garantira l'alimentation en eau et la défense incendie des habitations des secteurs de La Vignette et de La Rochettaz. Cette mesure répond aux exigences de sécurité des utilisateurs et permet de combler une lacune identifiée dans le réseau de prévention incendie.

La réalisation de ces travaux contribuera également à supprimer les fuites et dysfonctionnements actuellement observés sur le réseau d'approvisionnement de ces secteurs, tout en permettant d'intégrer un second point d'alimentation sur le réseau communal d'Yvonand.

Le réservoir de la Vignette ne sera pas démoli dans le cadre de ce projet, mais fera l'objet d'une procédure de réaffectation hors usage "eau potable".

Enfin, la Municipalité a décidé de programmer la mise en œuvre des travaux en 2026, conformément aux délais fixés par l'Office de la Consommation du canton de Vaud (OFCO-VD) pour la réalisation des mesures prévues dans le PDDE.

Le coût global des travaux fait l'objet du présent préavis.

La figure ci-après présente de manière schématique l'ensemble du projet.

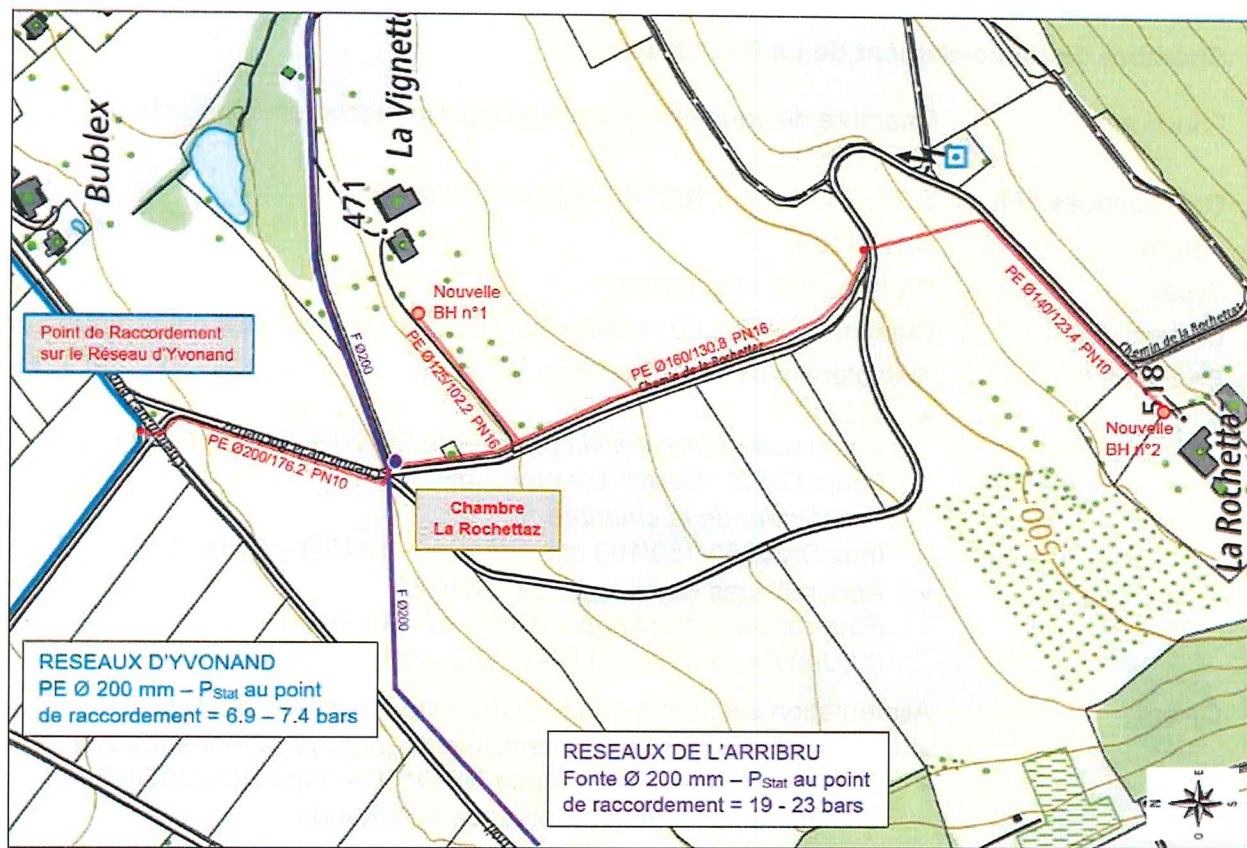


Figure 1 : Situation globale des travaux pour les secteurs : La Vignette / La Rochettaz

2) Description des travaux

Les travaux consisteront principalement en la pose des conduites de transport et de distribution assurant le raccordement au réseau de l'ARRIBRU, dans le but d'alimenter:

- les deux nouvelles bouches hydrantes (BH),
- les habitations des secteurs concernés,
- ainsi que le réseau communal d'Yvonand.

La différence altimétrique du secteur ne permet pas de garantir une pression hydraulique constante et uniforme sur l'ensemble du projet.

Afin de pallier cette situation, des vannes de régulation et de contrôle seront installées au niveau de la chambre de La Rochettaz, afin d'assurer la gestion des pressions et des débits en direction du réseau d'Yvonand, des BH projetées et des habitations concernées.

Les travaux projetés comprennent notamment :

- la construction d'une chambre de raccordement, dite La Rochettaz ;
- la pose d'une conduite de liaison entre le réseau d'Yvonand et la chambre de La Rochettaz ;
- la pose des conduites de distribution en direction des biens-fonds et des nouvelles bouches hydrantes ;
- la réhabilitation du réseau d'assainissement (eaux claires et drainage) situé dans l'emprise des travaux.

La description détaillée des travaux est présentée ci-dessous :

Chambre de raccordement de La Rochettaz

- Fonction : Chambre de vannes/appareillage pour le raccordement au réseau de l'ARRIBRU
- Coordonnées / Alt : E 2'547'266 ; N 1'182'540 / Alt. 460.50 msnm
- Forme : Circulaire
- Type : Préfabriquée et enterrée
- Dimensions : Diamètre DN Ø 3.00 m, enterrée à 2.75 m. Volume utile d'env. 16 m³
- Equipement : Tuyauterie inox et appareillage en fonte
- Tubes :
Pour raccordement à la conduite de l'ARRIBRU :
Fonte DN Ø 150 mm L = env. 7 m
A l'intérieur de la chambre :
Inox DN Ø 65/150/100 mm (réf inox : 1.4404) – Type : 316L
 - Appareillages (agrées SVGW/SSIGE) :
Pour raccordement à la conduite de l'ARRIBRU :
 - Jeu de vannes (x2) DN Ø 200mm + (x1) DN Ø 150mm
- Divers : Alimentation électrique et équipement de commande/télégestion
- Alimentation et raccordements électriques (yc. armoire électrique)
 - Déshumidificateur Soagesmat DR-010B – Type RECUSORB
 - Equipements de télégestion et de commande
 - Sondes de pression (x2)
 - Luminaires

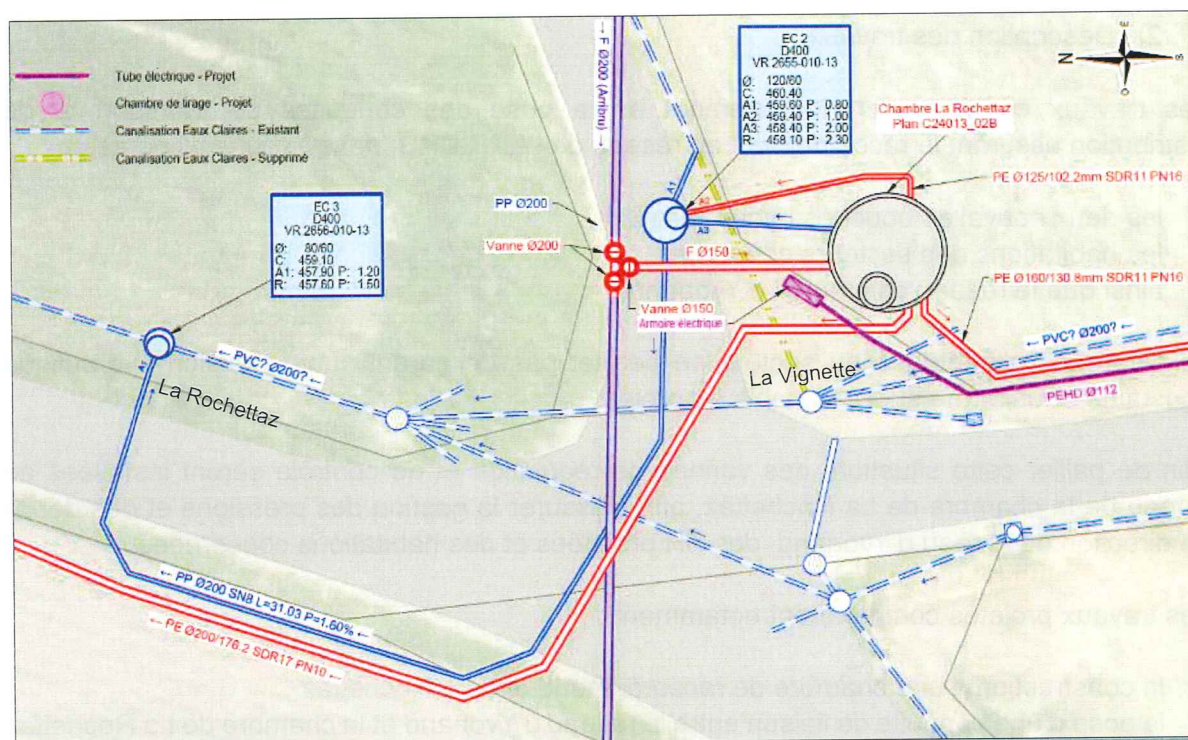


Figure 2 : Situation de la chambre La Rochettaz (E 2'547'266 ; N 1'182'540)

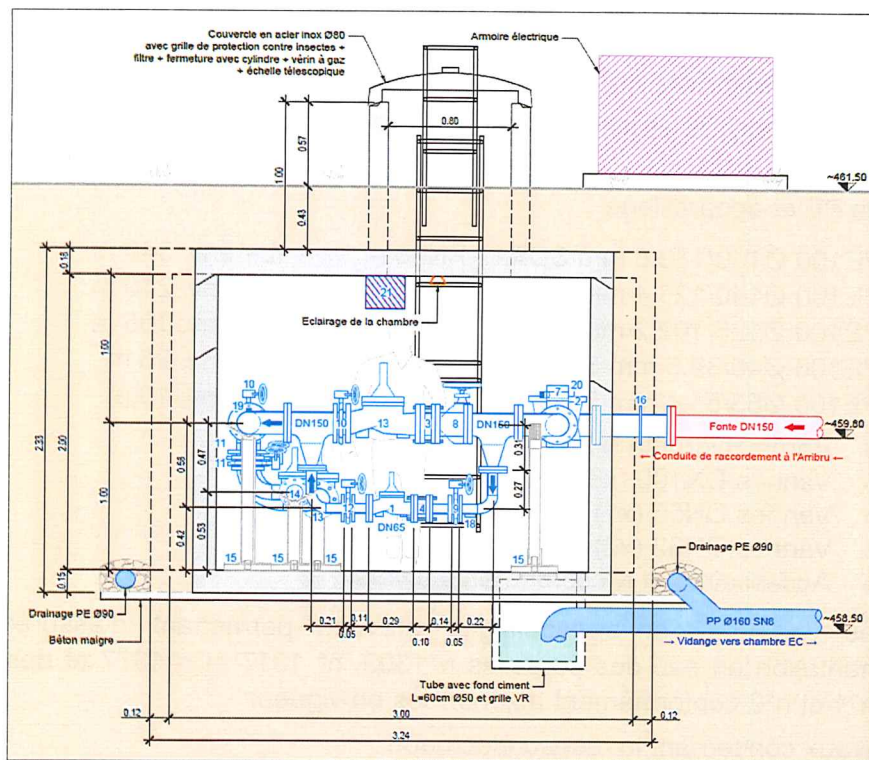


Figure 3 : Description chambre La Rochettaz

Conduite de liaison

Nom :

Conduite Yvonand – ARRIBRU

Fonction :

Conduite assurant la liaison entre le réseau d'Yvonand et la chambre La Rochettaz (ARRIBRU)

Équipement :

Tubes PE et appareillage + tubes électriques

- Conduite PE100 Ø200/176.2 mm SDR17 PN10 – L= 160 m
- Appareillage au point de raccordement (Yvonand)
 - Jeu des vannes (x3) Ø200 mm PN10/16
 - Accessoires/raccordements et montage divers.

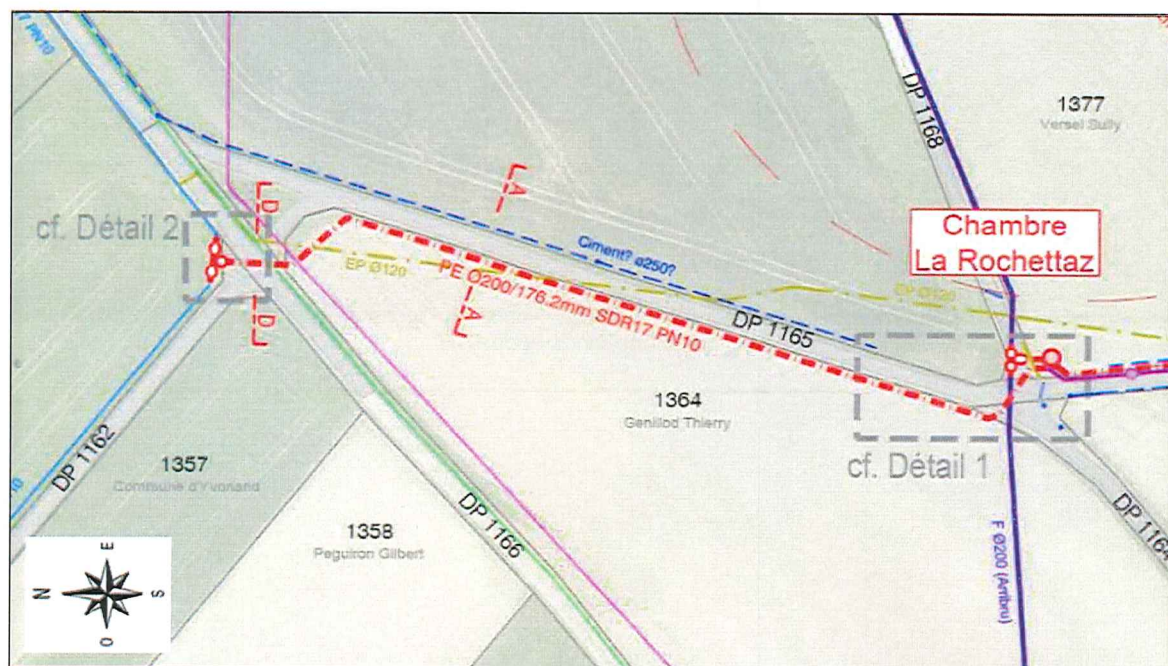


Figure 4 : Conduite de liaison : Yvonand - ARRIBRU

Nom : Conduite d'alimentation des biens-fonds et des BH

Fonction : Approvisionnement en eau des secteurs concernés : La Vignette et La Rochettaz.

Equipement : Tubes PE et appareillage

PE100 Ø160/130.8 mm SDR11 PN16 –	L= env. 340 m
PE100 Ø140/123.4 mm SDR17 PN10 –	L= env. 210 m
PE100 Ø125/102.2 mm SDR11 PN16 –	L= env. 105 m
PE100 Ø40/32.6 mm SDR11 PN16 –	L= env. 25 m
PE100 Ø63/51.4 mm SDR11 PN16 –	L= env. 10 m
○ Borne Hydrante (x2)	
○ Vannes DN100 (x3)	
○ Vannes DN50 (x1)	
○ Vannes DN32 (x2)	
○ Accessoires et raccords divers	

Commentaire :

- Les conduites et appareillages prévues permettant d'assurer l'alimentation en eau des parcelles n°1309, n° 1317 et n°1377 et des BH n°1 et n°2 conformément aux normes en vigueur
- Travaux concernant le réseau électrique :
 - Tube électrique PE-Câble PEDH Ø112 (fouille partagée) – L= env. 300 m
 - Construction des chambres de tirage (x câbles) : 6 unit.

Il convient de rappeler que, pour le réseau électrique, l'objectif est de sécuriser l'alimentation des équipements installés dans la chambre de La Rochettaz, à savoir : les électrovannes, réducteurs de pression, temporisateurs, déshumidificateur, équipements de comptage, ainsi que l'automate programmable assurant la commande et le contrôle de l'installation.

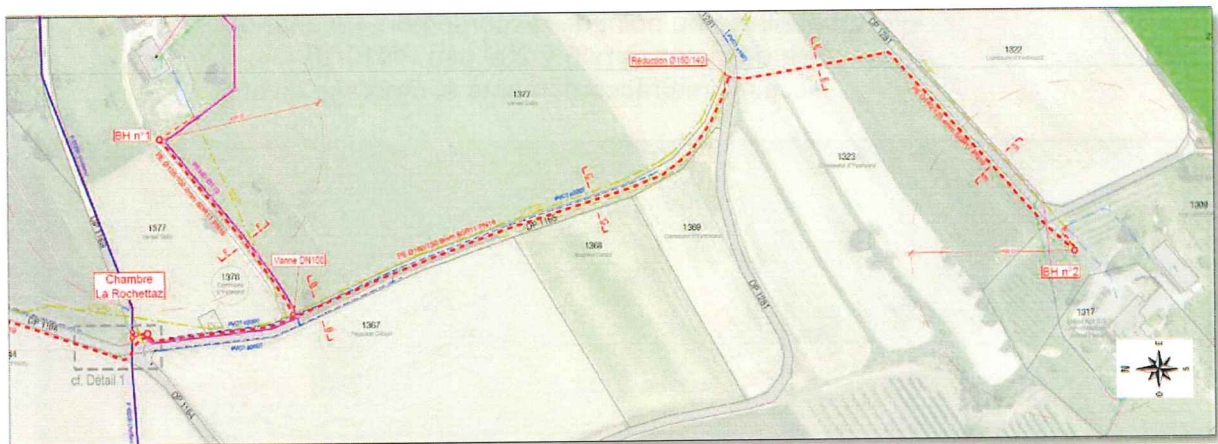


Figure 5 : Conduite de distribution en direction des biens-fonds et des BH

Réseau des eaux claires EC et de drain

Des interventions ponctuelles sur le réseau des eaux claires (EC) et de drainage devront être réalisées, notamment :

- le remplacement des collecteurs EC côté Est afin de garantir la continuité du réseau existant ;
- la création de deux chambres de visite, permettant le raccordement des eaux de décharge de la chambre de La Rochettaz ;
- la pose de caniveaux le long du chemin de La Rochettaz et de La Vignette, pour collecter les eaux de ruissellement des parcelles et de la chaussée.-

3) Aspect financier

Travaux par ouvrage	
Description	Montants
Installation de chantier (travaux de génie civil)	40 000.00 CHF
Construction GC : chambre La Rochettaz	31 000.00 CHF
Réseau souterrain • Eau potable • Eaux claires + Drains	171 000.00 CHF
Installation de chantier (Installateur sanitaire)	10 000.00 CHF
Equipement, appareillage et inox : chambre La Rochettaz	101 000.00 CHF
Fourniture et pose des conduites (PE100 + Fonte) • Eau potable	137 000.00 CHF
Réseau et installations électriques : chambre La Rochettaz	52 000.00 CHF
Equipement commande/gestion BD : chambre La Rochettaz	21 000.00 CHF
Honoraire ingénieurs + géomètre + autres • Honoraire direction des travaux • Honoraire géomètre • Honoraire pédologue • Honoraire hydrogéologue • Honoraire estimation et préjudice économique agricole	53 000.00 CHF
Divers et imprévu	50 000.00 CHF
Total HT	666 000.00 CHF
TVA	53 946.00 CHF
Total TTC	719 946.00 CHF
Montant total TTC arrondi sans subvention	720 000.00 CHF
Subvention estimée	150 000.00 CHF

Les montants avancés sont issus des offres reçues. Le retour des offres concerne principalement les travaux de génie civil et de l'installateur sanitaire.

Le montant de l'investissement sera amorti par le compte d'exploitation 71000.3300 (amortissements planifiés) sur une durée de 60 ans conformément aux dispositions légales de MCH2.

4) Calendrier des travaux

Les appels d'offres pour les travaux de génie civil et d'installateur sanitaire ont été lancés le 24 septembre 2025, avec réception des soumissions le 3 novembre 2025. Cette étape permet d'obtenir une estimation financière précise et de planifier les travaux pour le deuxième trimestre 2026.

La mise à l'enquête CAMAC est prévue pour février 2026.

Sous réserve de l'approbation du crédit par le Conseil communal et du résultat de l'enquête publique, les travaux débuteront au printemps 2026 pour une durée estimée de 18 à 20 semaines, et seront réalisés par tronçons selon le planning proposé.

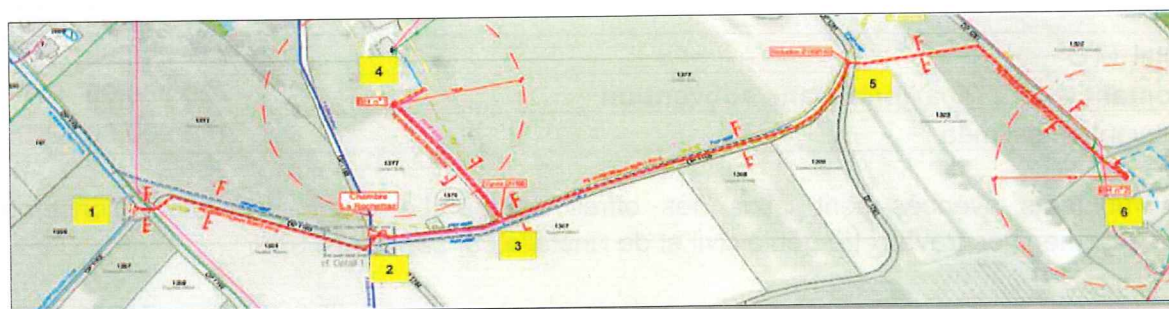
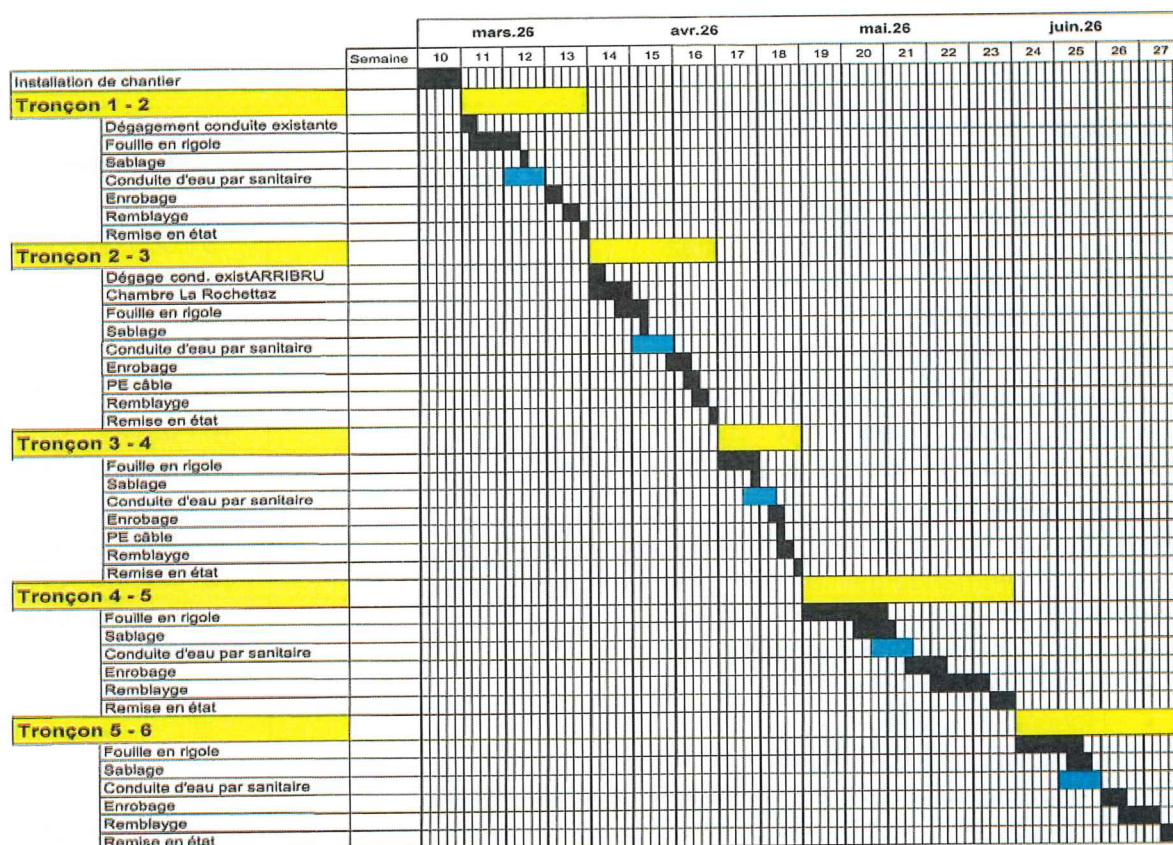


Figure 5 : Situation des tronçons des travaux proposés par la DT

5) Amortissement

Le montant de l'investissement sera amorti par le compte d'exploitation 71000.3300 (amortissements planifiés) sur une durée de 60 ans conformément aux dispositions légales de MCH2.

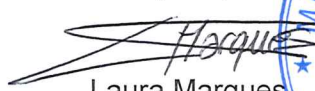
6) Conclusion

En conclusion la municipalité sollicite le conseil communal après avoir entendu les rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

1. Autoriser la municipalité à réaliser les travaux pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et défense incendie des secteurs : La Vignette et La Rochettaz – Commune d'Yvonand
2. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 720'000.- TTC ;
3. De financer ce montant par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
4. D'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 71000.503.3 (sécurisation approvisionnement EP La Vignette & La Rochettaz).

Nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :	Le secrétaire :
 Laura Marques	 Cédric Pellet



Annexes : C24013_01D-Réseaux-existant-projetés
C24013_02D-Appareillage_Chambre_La_Rochettaz
C24013_03A-Coupes-types

Municipal délégué : Cyril Ottonin, Municipal

